



TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER PLUS ????????

La belle affaire, alors que la majorité de nos salariés à temps partiels prétendent à augmenter leurs contrats de travail, et que la direction refuse sous le prétexte de :

« Il nous faut des bras pas des contrats à temps complet »

Notre gouvernement fraîchement élu nous propose comme solution de travailler plus, pour gagner plus ?

Alors que les heures faites en plus le soir ou en fin de service, vous savez les 10 voir 15 ou 30 minutes qu'ils vous sont nécessaire pour fermer votre poste ou les trois postes qui vous sont attribués après le service suite au départ de vos collègues de travail, ne sont pas notifiés sur les horaires, donc ne sont pas rémunérés comme le prévoit la Loi.

Et si par malheur le salarié réclame la modification, la réponse courante du responsable de service correspond à peut près à cela :

« si vous avez dépassé votre horaire c'est que vous êtes mal organisé, vu le chiffre vous devez y arriver, stop fin de la question, retourné au boulot, vous allez prendre du retard »

Qui n'a pas vécu cela, dans son établissement, triste réalité pour le salarié de base, mais réalité quand même.

Alors quand j'entends le discours du travailler plus pour gagner plus cela me fait bondir.

On nous prend pour des gogos, la productivité n'a jamais été aussi grande, les bénéfices sont toujours distribués au groupe et aux actionnaires, nous ne pouvons prétendre qu'à la réactualisation du SMIC, surtout pas à la grille de branche qui reste plaqué au plancher et qui devient obsolète avant d'avoir vécu, puisque étendu 1 an après avoir été validé par notre cher organisation majoritaire, rassurez vous ce sont les mêmes qui négocient en caf et à la branche, leurs positions restent également là même, on signe tout et n'importe quoi, ou applicable 8 jours seulement avant le réajustement du SMIC en juillet, et après on fait un beau tract pour dire que « TOUT VA BIEN » grâce à notre cher organisation majoritaire.

Alors travailler plus pour gagner plus OK, mais commençons par augmenter les contrats de ceux qui le souhaitent, permettre aux salariés à temps partiels d'avoir un véritable contrat à temps partiels pour leur permettre d'occuper un deuxième emploi, pour leur permettre bien évidemment de vivre décemment.

Le Code du Travail prévoit dans son article L: 212-4-3, 7ème alinéa :

« Lorsque, pendant une période de douze semaines consécutives ou pendant douze semaines au cours d'une période de quinze semaines, l'horaire moyen réellement effectué par un salarié a dépassé de deux heures au moins par semaine, ou de l'équivalent mensuel de cette durée, l'horaire prévu dans son contrat, celui-ci est modifié, sous réserve d'un préavis de sept jours et sauf opposition du salarié intéressé, en ajoutant à l'horaire antérieurement fixé la différence entre cet horaire et l'horaire moyen réellement effectué . »

Voici une piste à exploiter pour faire valider une augmentation de contrat et non pas du travailler plus pour gagner plus à la tête du client.

De plus la proposition émane du chef d'établissement qui à l'**obligation** de faire la proposition de requalification du contrat.

CFDT, le parti pris de la solidarité.

Vos délégués CFDT

Jacques SOLER - Cafétéria VALENCE SUD

] : 06.74.41.79.48

Serge NARDELLI – Cafétéria AIX EN PROVENCE GEANT

] : 06.12.94.52.69

Céline SEBIE – Cafétéria PAU-LESCAR SM

] : 06.71.60.86.63